



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 17 avril 2018, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. DES 7-2017-22a : demande de crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle omnisports de Vailly

Le Conseil municipal, par 22 voix pour (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit N° DES 7-2017-22a pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle omnisports de Vailly.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 260'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès l'année de mise en service des installations, soit 2018 ou 2019.

2. DD 110799-RG : construction d'un immeuble de logements et parking souterrain au 8, route de Pré-Marais – Demandes de dérogation IUS, parking et décrochement en plan et altitude

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 9 voix contre et 13 abstentions (22 votants)

De refuser l'octroi d'une dérogation au rapport de surface avec un nouvel indice d'utilisation au sol de 0.7 au lieu de 0.4 correspondant à la zone de construction.

Par 9 voix contre et 13 abstentions (22 votants)

De refuser la création de 25 places de parking au lieu des 31 prévues dans le règlement communal.

Par 1 voix pour, 8 voix contre et 13 abstentions (22 votants)

De refuser l'octroi d'une dérogation à l'obligation de respecter un décrochement en plan et en altitude, sachant que le projet n'en prévoit pas.

Pour la construction d'un immeuble de logements, parking souterrain et abattage d'arbres, selon la demande d'autorisation définitive No DD 110799-RG déposée le 1.02.2018 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, 13/20 SA, M. Claude Terrier, mandataire P. REYNAUD & P. GAILLARD, M. Philippe GAILLARD architecte, pour la parcelle No 2613, fe 27 de la Commune de Bernex sise 8, route de Pré-Marais à Bernex.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le : 4 juin 2018

Bernex, le 25 avril 2018

La Présidente du Conseil municipal :
Ariane CHASSOT